

## ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>me</sup>.  
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoïn, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



## PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,  
16 francs pour 3 mois,  
32 francs pour 6 mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 1<sup>er</sup> mai 1841.

## REVUE DE LA SEMAINE.

## Affaire des lettres. — Manifeste légitimiste. — Pétition des Français de Buenos-Ayres.

L'acquiescement par le jury du journal la France a réveillé et ravivé les espérances du parti légitimiste et augmenté l'audace que lui donnaient les caresses dont il était l'objet de la part du pouvoir. Cette audace est aujourd'hui plus grande qu'elle ne l'a été depuis dix ans. Le juste-milieu, au contraire, en a été vivement froissé. Ceux dont la foi était encore assez robuste pour croire aux hommes qui profitent de la révolution de juillet ont versé, dit-on, des larmes de douleur. L'homme ne voit pas sans regret venir la désillusion et déconsidérer l'idole qu'il a encensée. Ceux qui exploient cette même révolution, au lieu d'attribuer au système dans lequel ils dirigent les affaires du pays le verdict qui les irrite en les frappant, menacent de faire tomber sur l'institution du jury le poids de leur courroux, et provoquent des lois attentatoires à la justice du pays. C'est toujours la même habileté à profiter de toutes les circonstances pour nous arracher le peu de garanties qui nous restent. Ils ont fait ainsi lors de la tentative de Fieschi, ainsi quand le jury de Strasbourg a rendu son arrêt. C'est toujours au pays à répondre des actes d'un parti ou de quelques hommes, et leur aveuglement est si grand qu'ils ne voient pas que détruire une à une les libertés conquises par la révolution, c'est justifier la Restauration d'avoir fait les ordonnances.

Ils ont conservé le parti légitimiste dans les cours, dans les tribunaux, dans l'armée, dans l'administration, dans tous les ministères, et cela malgré l'opinion publique qui le regardait comme un irréconciliable ennemi. Ils l'ont flatté et caressé dans l'église surtout, comptant sur le clergé pour appuyer leur puissance, voulant, comme l'ancienne monarchie, consolider l'un par l'autre le trône et l'autel. Ils n'ont réussi qu'à détacher et à gagner quelques prélats ambitieux; le parti déchire la main qui l'a caressé, soufflette la joue qu'on lui tendait pour recevoir le baiser de paix, et c'est au pays qu'on veut s'en prendre! On a tout fait pour redonner de la vie aux idées monarchiques affaissées sous la démocratie qui coule à pleins bords, et quand le sentiment monarchique, se parant du manteau de la légitimité, frappe ce qu'il appelle, lui, l'usurpation, c'est contre le pays que l'on fait entendre des menaces de vengeance et de réaction, contre le pays qui n'a cessé de repousser cette légitimité! Combien le ressentiment aveugle! Où la haine emporte!

Laissez donc le pays en dehors de vos querelles. Que les idées monarchiques, qui fermentent représentées par des hommes qui travaillent activement, fassent des tentatives de renversement; que vous les réprimez par la force; que les deux partis se déconsidèrent l'un l'autre, en divulguant ce qu'ils valent, il nous importe assez peu. Le parti démocratique regardera le combat entre deux adversaires dont l'un fut et sera toujours son ennemi, dont l'autre a oublié à quelles luttes et à quel triomphe il doit son existence. Il les regardera impassible, sans s'associer ni à l'un ni à l'autre; car l'affaiblissement de tous les deux rendra plus prompt le triomphe qui ne peut lui manquer un jour.

Et vous, jeunes hommes de cœur et d'action que l'on cherche à entraîner aujourd'hui à servir les passions légitimistes,

on vous promettant le suffrage universel et la liberté, on vous trompe, on vous égare. Le suffrage universel ne serait qu'un leurre, car il serait annulé par l'élection à deux degrés, et cette liberté promise ne serait que la domination des classes aristocratiques sur vous. Sommes-nous si loin de la Restauration que vous l'avez oubliée, lisez le manifeste de M. de Villèle, le héros du parti, comme vous savez; manifeste que publient à la fois tous les journaux légitimistes, afin de nous donner une idée du bonheur qu'ils promettent à la France. Sans doute, il a beau jeu pour censurer le gouvernement actuel augmentant chaque année les charges du budget, trafiquant des deniers des contribuables, entrant dans la voie fatale des déficits, consacrant le privilège de deux cent mille électeurs; ce n'est pas nous qui le défendons sur ce point.

Mais que veut donc opposer à tout cela M. de Villèle? Est-ce qu'il voudra jamais la liberté, l'ex-ministre dont le nom est attaché aux déplorables projets de loi de la Restauration? est-ce la prospérité matérielle du pays qu'il cherchera à fonder, quand il se récrie contre la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique? N'est-il pas évident qu'il veut rendre inattaquable la grande propriété qui instituerait des majorats?

Est-il de bonne foi l'écrivain qui ose représenter l'ancien régime comme un état de sage liberté où jamais on n'avait songé à circonscrire le concours de l'élection, à en interdire le droit aux intéressés pour en faire l'objet du monopole? N'est-il pas bien généreux le législateur qui croirait avoir fait beaucoup pour les artisans en les réunissant en corporations qui auraient droit d'élire leurs syndics, lesquels, à leur tour, seraient admis à concourir, dans le conseil des notables, à l'élection des magistrats des villes?

N'aura-t-il pas un bien grand respect pour les droits que vos pères et vous-mêmes avez conquis dans cinquante ans de lutttes, celui qui écrit ces mots : « Durant la révolution, des formes anarchiques, des principes subversifs, des passions ardentes, des droits imaginaires ayant été substitués à l'ordre, à la raison, à la réalité des droits utiles, on vit les assemblées primaires devenir des foyers et des occasions de sédition, au nom de la souveraineté du peuple, du droit et du devoir de l'insurrection » ?

Ne serait-ce pas bien un gouvernement d'avenir et de progrès que celui dont le soutien regarde comme un des bienfaits de Bonaparte l'exclusion des idéologues de toute intervention dans les affaires? N'a-t-il pas des doctrines bien rassurantes, celui qui prétend que la réforme la plus urgente est celle du gouvernement parlementaire; que nous ne devons pas nous gouverner nous-mêmes, que nous en serons toujours incapables?

Nous l'avons signalée avant vous la nécessité de réformer les institutions de 1830 qui ne nous donnent que des chambres impuissantes, sans volonté, sans opinion arrêtée, sans aucune vue d'intérêt public; mais ce n'est qu'à vous qu'appartient ce soin, à vous qui avez toujours été les ardents ennemis des libertés publiques qu'il faut étendre et non restreindre.

— Des Français établis sur les bords de la Plata, blessés dans leur dignité nationale, lésés dans leurs intérêts, ont protesté contre le traité conclu entre l'amiral Mackau et le gouvernement du général Rosas. Nous avons à plusieurs reprises expliqué l'état des choses. Les pétitionnaires, en s'adressant à la chambre des députés, espéraient que les représentants

de la France amèneraient le pouvoir à refuser sa sanction au traité. Ils avaient trop bien jugé du pouvoir et de la chambre. Celle-ci a passé à l'ordre du jour sur une pétition qui devait cependant exciter au plus haut point son intérêt, car il s'agissait de douze à quinze mille Français qui ont porté dans la république argentine nos mœurs, notre langage, l'influence de la France, leur industrie, leur fortune, et dont les intérêts se lient en France à d'autres intérêts nombreux et respectables.

Ainsi les soldats de Monte-Video qui combattaient avec nous, qui nous avaient aidés à nous emparer de l'île Martin-Garcia, qui l'occupaient de concert avec nos troupes, nous les abandonnons aux poursuites de Rosas. Les alliés que nous avons armés, soldés, dirigés, nous leur retirons tout secours, toute coopération. Les Français qui ont éprouvé des pertes attendront que le gouvernement argentin veuille bien les indemniser, car le traité ne stipule rien. S'il y a quelque chose de douloureux à voir ainsi le pouvoir abandonner les intérêts français sur les rives de la Plata, il n'est pas moins triste de voir par quelles misérables subtilités de langage on cherche à égarer l'opinion en France, à prouver que le commandant de l'escadre a bien mérité du pays. Les pétitionnaires reprochent à l'amiral d'avoir abandonné nos alliés. Mais ce ne sont pas nos alliés, répond le rapporteur de la commission qui propose l'ordre du jour; ce ne sont pas nos alliés, car il n'existait pas de traité qui nous créât des obligations spéciales et conformes au droit des gens.

Il est vrai que nous les avons poussés à la guerre, que nous avons débarqué nos marins pour les aider dans une expédition, que nous les avons reçus sous notre drapeau, que nous leur avons donné près de quatre millions pour organiser la résistance contre Rosas; tout cela est vrai, tout cela entre des tribus sauvages établirait nécessairement une alliance, mais entre des nations civilisées, allons donc! les actes ne sont rien, c'est un traité écrit sur un chiffon de papier qui seul peut donner de la valeur à une alliance!

On nous reproche d'avoir abandonné à Rosas l'île de Martin-Garcia conquise par nos troupes de concert avec celles de nos alliés. Mais non, s'écrie votre rapporteur, l'île de Martin-Garcia n'a pas été rendue. Nos troupes en ont été retirées, ainsi que nos armes et nos munitions. Les soldats de Monte-Video n'ont pas jugé prudent d'y rester quand nous en partions, et les soldats de Buenos-Ayres l'ont occupée. Mais nous ne l'avons pas rendue, seulement nous l'avons évacuée.

Quand on entend, dans la chambre des députés, les défenseurs du pouvoir faire d'aussi misérables équivoques, quand on voit le parlement passer à l'ordre du jour, on est en droit de se demander en quelles tristes mains les destinées de la France sont tombées.

K.

## DE LA MORT DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS.

Le général Harrison, dont les dernières nouvelles des États-Unis nous apprennent la mort, est le premier président des États-Unis qui soit mort en occupant le fauteuil présidentiel; il est mort un mois, jour pour jour, après son installation.

Bien qu'il fût d'un âge avancé, le général Harrison jouissait encore d'une bonne santé; mais les fatigues d'un long voyage pendant un hiver rigoureux, les soucis et les tracasseries inséparables d'une si haute position politique ont abrégé son existence.

demandeur Pépita en mariage?...

— Le marchand n'obtiendra pas la fille du noble.  
— Les parents de Pépita sont moins orgueilleux que vous sous ce rapport.

— Il ne l'obtiendra pas, vous dis-je; dussé-je, pour l'en empêcher, faire comprendre que cet homme qui vous aime vous sauve par un sacrifice.

— Oh! c'est une infamie! jamais je ne céderai à un homme qui a pu combiner de pareils moyens. C'en est assez, Monsieur, retirez-vous; ce soir je vous ferai porter ma réponse.

— C'est inutile; je viendrai la prendre. J'ai hier engagé madame votre mère à venir dîner aujourd'hui avec nous.

— Où l'avez-vous vue, ma mère?

— Chez elle. J'ai vu son mari, ses enfants, une famille charmante, qui m'inspire le plus vif intérêt; et, pour vous le prouver, j'ai engagé en même temps le fils aîné de votre mère, un jeune homme de beaucoup d'intelligence que j'aurai l'honneur de vous présenter. Vous en serez contente, j'en suis sûr. Il a sur les bords masqués et ceux qui les fréquentent des théories fort originales et qui vous amuseront.

— Finissez ce persiflage et dites-moi enfin ce que cela signifie.

— Rien n'est plus simple. J'ai voulu connaître la famille que vous vous donnez; je la connais. Ce sont d'honnêtes gens, et, sous ce rapport, je n'ai pas à me plaindre de mes nouveaux parents; je discerne sans ironie. Mais j'en ai assez vu et entendu pour avoir très-bien compris que le mari et les enfants de votre mère ignorent le mystère de votre naissance et vous croient tous la parente de la marquise de Monclaux.

— Eh bien! monsieur, eh bien? dit Antognina en tremblant.

— Eh bien! je reconnais l'absurdité de mes préjugés sur la noblesse, et ce soir, à votre table, je veux moi-même apprendre au fils de votre mère que vous êtes sa sœur.

— Mais, malheureux, vous voyez bien que vous perdez ma mère! Si vous saviez, monsieur, tout ce qu'elle a souffert! tout ce que ma

## ANTOIGNINA.

## — DEUXIÈME PARTIE. —

(Voir les feuillets du 5 au 10 avril, du 23 au 27 avril et du 1<sup>er</sup> mai.)

## VII.

Le lendemain, ainsi qu'il l'avait fait pressentir, de Hénarès se rendit d'assez bonne heure chez la comtesse. Il n'avait l'air ni fier, ni timide; il n'y avait dans son regard ni insolence, ni humilité. Antognina tressaillait en le voyant entrer; il ne parut pas s'en apercevoir; mais, comme elle demeurait muette, il prit le premier la parole sans trop d'embarras.

— Madame, dit-il, j'ai senti la nécessité d'un rapprochement entre nous. Je vous ai fait prier d'y consentir; les négociations traînent en longueur. Mon impatience, que vous comprendrez de reste, n'a pu s'arranger de ces retards, et je viens moi-même vous demander votre réponse.

Antognina fut piquée de ce ton de sécheresse et de dédain qui répondait si peu aux assurances données par Pépita que l'amour s'était réveillé plus vif dans le cœur du comte; elle jeta sur son mari un regard froid et interrogateur, et répondit avec calme :

— Continuez, monsieur, je vous écoute.

— Je vois avec plaisir, reprit tranquillement le comte, que nous sommes calmes tous les deux; c'est là une situation convenable pour traiter de cette importante affaire. Nous sommes seuls et vous ne prenez conseil que de vous-même; j'aime mieux cela. Vous avez plus de tact et de jugement que le fou qui vous conseille et que la pauvre femme qui pleure avec vous.

— Expliquez-vous, monsieur, reprit la comtesse mécontente de la tournure qu'avait prise la conversation.

— Le monde, c'est mon avis — j'espère que vous le partagerez, — ne doit rien savoir de tout ce qui s'est passé à Lyon; le divulguer serait nous rendre ridicules.

— Dites odieux, mais n'appliquez l'épithète qu'à vous seul.

— Je n'ai donné à personne des preuves de cruauté; la société

a montré souvent de l'estime pour mon caractère, de l'affection pour ma personne; l'on ne pensera pas que j'aie pu me porter contre vous à de dures extrémités sans de graves motifs.

— Vous passerez alors pour un homme bien lâche, puisque vous aurez pu les oublier.

— Oui, cela revient exactement à ce que je voulais dire : nous aurons perdu l'un et l'autre l'estime publique; nous nous serons fermé la porte des personnes chez lesquelles nous sommes reçus, en faisant un éclat.

— On dira que je me suis enfin lassée d'être sacrifiée à des filles d'opéra.

— On ajoutera que vous vous êtes vengée avec un courtaud de boutique.

— Insolent!

— Soyez calme, je vous prie; c'est le seul moyen de pouvoir nous entendre. Épargnons-nous l'un à l'autre des récriminations inutiles, et allons droit au fait. Vous devez être lasse de la vie que nous menons depuis deux mois, quand voulez-vous retourner à Paris?

— J'aviserais.

— J'entends que nous y rentrerons ensemble.

— Ne l'espérez pas.

— Vous y réfléchirez. Si vous persistez dans votre refus, voilà mon plan : je reconduis Pépita en Catalogne et je la rends à ses parents, en leur faisant connaître les raisons qui me forcent à me séparer de vous.

— Ils ne vous croiront pas; Pépita plaidera ma cause, en leur disant la vérité.

— Allons donc! Pépita ne sera pas écoutée quand je dirai à mon tour que chez vous elle a rencontré un homme, celui qui est la cause de notre séparation, celui que j'accuserai d'être l'auteur de votre déshonneur et de ma honte, que cet homme lui a fait la cour et qu'il en est aimé!

— Mais quand cet homme ira lui-même, riche, jeune, aimable,

C'est plus à son patriotisme bien connu et à sa probité qu'à ses talents que le général Harrison a dû son élévation à la présidence. D'un caractère doux et conciliant, il avait vu se réunir sur lui les suffrages d'hommes qui ne partageaient pas ses opinions; grand nombre de démocrates lui avaient donné leurs voix, parce qu'ils étaient opposés personnellement à M. Van-Buren. Le parti aristocratique avait su habilement profiter de la popularité du général Harrison pour en faire son candidat et pour l'entourer des hommes dont il n'avait osé présenter les noms au vote des citoyens des Etats-Unis. Aussi, est-ce un bonheur pour la mémoire du général Harrison que sa carrière se soit terminée avant que de perfides conseils l'aient poussé à se rendre l'organe et l'appui de mesures anti démocratiques qu'on s'apprêtait à présenter en son nom au congrès.

Le général Harrison est mort sans laisser d'autres souvenirs de sa vie publique que les guerres heureuses qu'il a faites contre les ennemis de son pays. Bien qu'il ne lui ait pas été donné de rendre d'aussi éclatants services que ceux du général Jackson, ses titres à la reconnaissance de ses concitoyens sont cependant assez brillants. Pendant la guerre de 1814 contre les Anglais, il commanda en chef sur les frontières du Nord. Sans parler d'une foule d'escarmouches et de combats d'avant-postes, où le courage du soldat fait plus que l'habileté du chef, le général Harrison livra deux batailles dont le souvenir est resté populaire aux Etats-Unis : l'une, la bataille de la *Thames*, où fut défait le général anglais *Proctor*; l'autre, la bataille de *Tippicanoe*, où fut défait et tué le fameux chef indien *Tecumseh*. Après la guerre, Harrison rentra dans la vie privée; quoique natif de la Virginie, il alla se fixer dans l'un de ces territoires qu'il avait vaillamment défendus, devenu maintenant l'état de l'Ohio, l'un des plus riches, des plus peuplés et des plus florissants de l'Union.

Harrison fut long-temps membre de la chambre des représentants de l'Union; sous la présidence de M. Adams, il remplit une mission importante dans l'Amérique du Sud; mais il s'était entièrement retiré des affaires publiques lorsque ses concitoyens songèrent à l'élever à la présidence. Sans fortune patrimoniale, et n'ayant rien acquis, suivant le noble usage des fonctionnaires publics des Etats-Unis, Harrison vivait du modeste salaire de greffier de la cour des *common-pleas* de Cincinnati. Lorsque son âge l'obligea à quitter cet humble emploi, il se retira dans une petite ferme qu'il possédait dans l'Ohio, à *North-Bend*.

Probablement ce vertueux citoyen jouirait encore des jours paisibles que lui promettait une robuste vieillesse dans sa retraite champêtre, sans les fatigues qu'occasionna son voyage à Washington. Il hésita long-temps à accepter la candidature qu'on lui offrait à la présidence des Etats-Unis, et ne se rendit qu'à la conviction qu'il pouvait être utile encore à son pays.

Nous avons dit que des hommes moins patriotes que lui avaient failli l'entraîner dans des mesures anti-démocratiques; aujourd'hui qu'il est à l'abri de toutes les influences humaines, ses concitoyens ne penseront pas aux projets qu'on voulait lui suggérer, et qu'un peu de faiblesse l'eût fait peut-être adopter; ils ne se rappelleront que ses services militaires et ses vertus civiles.

Le gouvernement a fait publier le 28 avril au soir la dépêche télégraphique suivante qui préoccupe aujourd'hui au plus haut point tous les esprits politiques :

Calais, 28 avril.  
Londres, 27 avril.

*Le chargé d'affaires de France à M. le ministre des affaires étrangères.*

La chambre des communes s'est formée hier en comité sur le bill de lord Morpeth. Un amendement proposé par lord Howick, et combattu par le cabinet, a été adopté à la majorité de 21 voix sur 561 votants. — 291 pour, 270 contre.

Le *National* explique l'objet de l'amendement de lord Howick et il présage déjà quelques-unes des conséquences que son adoption doit avoir.

On se rappelle, dit-il, que lord Howick avait déjà compromis une première fois, l'année dernière, l'existence du cabinet anglais. Cette année, les chances ont été plus favorables, et, à cette heure sans doute, le ministère Melbourne est en pleine dissolution. — Voici à quelle occasion l'amendement a été présenté.

— Et la comtesse pressait dans ses mains celles de son mari et les arrosait de ses larmes.  
— Ecoutez, reprit-elle, écoutez, Hénarès. Vous m'avez outragée par vos soupçons quand je vous avais donné tant de preuves d'amour que vous ne deviez pas même douter... Vous avez voulu m'assassiner; vous avez cru l'avoir fait et vous avez fui, sans un remords, sans un regret, sans qu'il vint à votre esprit la pensée que je pouvais être sauvée. Hélas! ce n'est pas à vous que je dois mon salut; eh bien! j'oublierai tout, je pardonnerai tout... je quitterai aujourd'hui cet hôtel pour aller partager le vôtre; je me tairai, le monde ne saura rien; je partirai avec vous, quand vous voudrez; j'oublierai, j'oublierai, pour essayer de vous aimer encore; je vous aimerai... mais, de grâce, oh! par pitié, Manuel, ne perdez pas ma mère, ma pauvre mère!

— Mais ce Frédéric, ce Frédéric, qu'est-il donc entre vous?  
— Ayez assez de confiance en moi pour me laisser garder ce secret. J'ai besoin de vous jurer qu'il n'y a jamais eu, qu'il n'y aura jamais dans mon cœur, pour lui, un sentiment dont vous ayez à vous plaindre?  
— Et dans le sien?  
— Il aime Pépita, l'obtenir est le seul vœu de son cœur; car il l'aime avec ivresse, avec bonheur... comme vous m'avez aimée... autrefois.  
— Comme je t'aime encore, mon Antognina!

La loi électorale d'Irlande renferme des abus criants. Le pouvoir et les partis avaient donc l'intention de corriger ces abus. Le cens électoral a été surtout le terrain sur lequel on s'est rencontré. Aujourd'hui, ce cens est de 50 livres sterling (ou 1,250 fr.). Il comprend la dîme, la taxe des pauvres, les contributions de paroisse, l'éclairage, le pavage, etc. Il en résulte que des fermiers qui ne paient pas même le prix de leur fermage sont inscrits sur la liste des électeurs, parce que les biens qu'ils détiennent sont grevés de tous les impôts que nous avons énumérés. Or, les difficultés de l'inscription sont telles que l'on a souvent maintenu comme électeurs des hommes morts depuis long-temps et dont les héritiers prenaient la place. Il résultait encore des formalités prescrites par la loi actuelle que des laboureurs, dont l'impôt n'était nullement justifié, votaient toujours comme électeurs.

Or, pour remédier à ces abus, le parti tory et le ministère, chacun de son côté, avaient proposé un bill qui était marqué par de notables différences; et, par exemple, pour le cens électoral, lord Stanley demandait qu'il fût réduit à 10 livres sterling, mais à condition que l'électeur justifierait qu'il payait cette somme en sus de sa cote personnelle pour la taxe des pauvres. Lord Morpeth avait d'abord proposé cinq livres sterling, mais en comptant tous les impôts. Tout récemment ce membre du cabinet avait élevé ce chiffre à huit livres, et O'Connell en avait témoigné son mécontentement.

Les choses en étaient là lorsque lord Howick a pris tout à la fois au parti tory son principe et au cabinet le premier chiffre qu'il avait adopté. Il a donc demandé qu'on prit pour base la propriété réelle, et que, pour être inscrit sur la liste, on fût obligé de justifier d'un impôt de cinq livres sterling au-dessus de la cote personnelle de la taxe pour les pauvres.

Il était évident que les tories devaient se rallier à cet amendement qui consacrait leur principe et que le ministère devait combattre par la raison inverse. C'est ainsi que les choses se sont passées, et les tories, aidés par lord Howick et sans doute par quelques radicaux, sont parvenus à triompher du cabinet.

Dans les circonstances présentes, ce changement dans la politique anglaise peut avoir une immense influence et au-dehors et au-dedans. L'avènement des tories nécessitera des élections générales, et, s'ils prennent le pouvoir, il n'est pas bien certain qu'ils le conservent.

Voilà ce que dit le *National*. A notre tour, nous dirons, nous, que nous croyons aussi à l'avènement d'un ministère tory, et que cet avènement est désiré par notre cabinet. Avec lord Wellington, M. Guizot serait plus à l'aise pour faire de la *politique européenne* et pousser un peu plus loin en France cette politique de résistance qui n'a pas encore dit son dernier mot. Nous sommes persuadés qu'à cet égard la nouvelle de la chute du ministère whig a été pour lui on ne peut plus satisfaisante, et qu'il apprendra avec le même plaisir que lord Wellington ou sir Robert Peel sont chargés de reconstituer le cabinet.

Un pareil événement ne nous causerait aucune inquiétude, car nous sommes persuadés qu'il serait en France le signal d'un mouvement plus énergique dans tout ce qui est relatif aux affaires extérieures, et le prélude de la ruine de la politique du cabinet du 29 octobre.

Nous avons entendu dire aujourd'hui que lord Wellington hésiterait à reprendre le pouvoir, que son grand âge l'en empêcherait sans doute. Nous souhaitons qu'il n'en soit rien. Plus le nom du chef du nouveau cabinet anglais sera significatif, plus la réaction sera forte en France.

Les nouvelles de Londres que devaient nous apporter aujourd'hui les journaux anglais étaient attendues avec une vive impatience. Elles n'ont pas confirmé toutes les prévisions qu'on avait formées d'après le vote de la chambre des communes. Les journaux ministériels anglais disent que l'adoption de l'amendement de lord Howick n'entraînera pas la chute du cabinet anglais, attendu que l'avantage accidentel que ses adversaires ont obtenu n'a eu d'autre cause que l'absence d'une trentaine de ses amis qui, à la première occasion, lui rendront la majorité. Nous mentionnons le fait, mais nous ne croyons pas que l'ébranlement que cause toujours à un cabinet la perte d'une bataille dans le parlement n'ait pas pour le ministère de lord Melbourne d'autres conséquences que celles qui sont indiquées par les journaux qui jusqu'à présent l'ont soutenu.

Dans quelques jours nous en saurons davantage, et nous pourrions raisonner avec plus de sûreté sur un fait qui, dès à présent et malgré l'opinion contraire de la presse ministérielle de Londres, nous paraît appelé à avoir une grande portée.

On connaît trop bien les détails du procès qui existe entre

Et il tomba à ses pieds et l'attira doucement dans ses bras.

— Laisse, dit-il, laisse-moi boire tes larmes sur tes longs cils! Un regard de tes beaux yeux, un sourire de tes lèvres de rose, un baiser de ta bouche, c'est l'ivresse! C'est la seule que désormais j'envie, la seule que je veuille. Dans ce cœur agité plus d'une fois, hélas! tu régnes en souveraine maîtresse. Plus d'orage! un souffle de ta bouche l'a dissipé. L'Andalousie n'eut pas de fille plus belle que toi, mon Antognina! Laisse mes doigts errer dans les boucles flottantes de tes beaux cheveux noirs! Trésor perdu et que je retrouve! Statue qui s'anime à un rayon d'amour... oh! dis-moi, dis-moi que tu m'aimes encore. Ce mot, rien que ce mot, et nulle joie ne sera égale à ma joie, nulle félicité ne pourra être comparée à la mienne! Ah! vois-tu, la terre n'a pas de nom pour peindre ce que j'éprouve, ce que je sens! C'est dans les trésors que gardent les anges qu'il faut chercher quelque chose de semblable!

La comtesse le contemplait à ses pieds, et dans son regard était l'ivresse, sur ses lèvres le sourire, sur toute sa figure un indicible bonheur; elle l'aimait encore.

Quand Pépita entra, les deux époux chantaient ensemble d'une voix pure et qui déjà ne tremblait plus, mais avec un accent divin, le troisième couplet de la romance andalouse :

Si se va, me enfadar; si se queda, muero.  
Porque yo no puedo contener mi amor? etc.

S'il s'en va, je m'ennuie, et je me meurs s'il reste.  
Pourquoi ne puis-je pas maîtriser mon émoi?

Elle s'arrêta un instant, muette de surprise et de plaisir; puis elle se jeta dans les bras de sa cousine. Frédéric ne tarda pas à venir à son tour; Antognina l'embrassa, le comte lui tendit la main; il la pressa avec une franche cordialité; il avait compris, et ce rapprochement était pour lui un gage de bonheur.

La mère d'Antognina arriva en tremblant, accompagnée par son fils; d'un mot dépendait son bonheur, quelques paroles de la comtesse la rassurèrent. Le dîner fut gai, tout le monde était heureux;

le *Siccle* et M. Dutacq, pour qu'on ne sache pas parfaitement ce qu'est M. Dutacq; mais ce qu'on ne sait pas aussi bien, c'est d'où part l'appui qu'on lui prête et dont il se prévaut. A propos d'une lettre injurieuse que ce même M. Dutacq vient d'adresser au *Siccle* et que le *Siccle* n'a point cru devoir insérer, ce journal donne les détails nouveaux et curieux que voici sur son adversaire et les amis de son adversaire :

« Avant de mettre sa détresse au service des ultra-conservateurs, M. Dutacq avait offert de trafiquer de la direction du *Siccle* avec tous les partis, avec les bonapartistes, avec les républicains, avec tous ceux qui auraient de l'argent à risquer. Ces diverses combinaisons ayant échoué, et sa situation ayant empiré beaucoup depuis que l'imminence d'une action en police correctionnelle l'avait forcé à donner sa démission, il n'a plus trouvé de refuge que dans les mains de M. Duchâtel et de M. Guizot. Ces deux ministres, ne pouvant traiter directement avec lui, l'ont confié au bienveillant patronage de M. Jacques Lefebvre et de M. Joseph Périer. Un des principaux agents de ce dernier, secondé par les subalternes du bureau d'esprit public, a constamment dirigé les actes et les démarches de M. Dutacq. On sait quels sont les conseils judiciaires de celui-ci. L'un d'eux est destiné, dit-on, à recueillir l'héritage politique de M. Jacques Lefebvre, si les électeurs veulent se prêter à cet arrangement. Le commissaire-priseur qui fait offre réelle des fonds présentés à M. Perrée pour engager le procès, est M. Pourcelt, frère de M. Pourcelt-Montigny, trésorier du duc d'Aumale; l'intrigue est en bonnes mains, chacun y aide de son mieux, on ose même compter, témérairement nous l'espérons, sur la bienveillance de la justice. »

## Chronique.

LYON. — Une tentative de vol a eu lieu ces jours derniers dans des magasins situés sur le quai des Célestins. Bien qu'elle n'ait pas été suivie d'effet, cette tentative n'en justifie pas moins la demande d'un poste dans le quartier qui s'est déjà produite dans la presse locale et que nous sommes bien aises de rappeler à l'autorité. Le poste, au reste réclamé depuis long-temps par les habitants du quai des Célestins, est une nécessité, et nous nous plaisons à croire que l'autorité y fera droit.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* :

« Nous sommes autorisés à démentir les bruits fâcheux qui circulent dans le public au sujet de M<sup>lle</sup> Emma Escot qui vient remplir au théâtre des Célestins l'emploi laissé vacant par le départ de M<sup>me</sup> Adam. M<sup>lle</sup> Emma Escot n'est nullement la sœur du nommé Girard, comme on a cherché à l'insinuer dans des intentions malveillantes pour elle. M<sup>lle</sup> Emma Escot se présente sous son véritable nom. Nous avons donc lieu d'espérer que cette artiste dont le talent est justement apprécié ne tardera pas à faire son premier début. »

— M. le préfet vient de faire verser à la caisse municipale une somme de trois mille francs qui seront affectés aux réparations de l'église Saint-Bonaventure. On sait que le conseil général a alloué 6,000 fr. pour cet objet.

— M. de Ruolz, professeur de sculpture à l'école de dessin de notre ville, doit être chargé, dit-on, de l'exécution de la statue de saint Vincent de Paule, pour laquelle M. Rocafort de Vinières a légué à l'hospice de la Charité la somme de dix mille francs.

— Jeudi, un homme a pénétré dans l'église de Saint-Pierre, pendant une cérémonie qui y avait lieu, et s'est précipité au milieu des assistants en gesticulant et parlant très-haut. On n'a pas tardé à reconnaître que cet homme était fou; on a voulu alors le faire sortir, mais il s'est mis à prophétiser et à débiter toutes sortes d'extravagances, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on est parvenu à le mettre hors de l'église.

— Plusieurs réclamations ont été faites contre le choix de quelques stationnements des voitures du chemin de fer, sur la ligne de Lyon à Givors. Certaines localités populeuses, trop éloignées des points choisis, ne souffrent pas moins de cette disposition que les intérêts de la compagnie; mais on assure que le nouveau directeur, M. Gervois, s'occupe déjà de perfectionner cette partie du service, et que les besoins

Henri fut enjoué, aimable, spirituel, et le comte enchanté lui fit mille amitiés. Après le dîner, de Hénarès sortit avec Frédéric et Henri pour laisser Antognina se réjouir avec sa mère et sa cousine. Quelques heures après ils rentrèrent; Henri reconduisit sa mère, et les deux couples restèrent ensemble. La soirée se passa en deux rêves de bonheur.

C'était dimanche dernier, 25 avril.

Vous avez pu les voir tous quatre, le surlendemain mardi, aux premières loges, au théâtre des Célestins, à la représentation de la *Grâce de Dieu*. Les deux femmes par leur beauté attiraient tous les regards et ne s'en apercevaient pas.

Au sortir du théâtre, Frédéric offrit son bras à la comtesse; puis, quand ils eurent marché quelque temps en silence :

— Pardon, dit-il, pardon, Antognina! je m'étais trompé.

— Je ne comprends pas, Frédéric, dit celle-ci.

— Oh! je vous ai offensée, j'ai dû vous faire bien du mal.

— Je ne m'en suis pas aperçue.

— Oh! merci! vous êtes un ange!

Ils étaient arrivés.

Henri est parti jeudi; il va, aux frais du comte, continuer ses études à Paris, et développer dans le travail le génie que la nature lui a donné. Antognina a dit aujourd'hui adieu à sa mère; les quatre amis s'embarquent demain dimanche sur le *Papin*. Ils ne vont pas à Paris, mais en Catalogne demander la main de Pépita pour Frédéric. De là ils prendront la mer pour gagner l'Andalousie, où depuis long-temps les parents du comte désirent voir Antognina.

Dans cette Espagne aux chaudes imaginations, aux cœurs ardents, où le comte a peut-être laissé des souvenirs, où Pépita a peut-être fait rêver quelque jeune seigneur catalan, Dieu seul peut savoir ce qu'il garde à nos voyageurs de bonheur, de peines et d'aventures, et à nous, leur historien, d'événements à raconter.

KAUFFMANN.



du public ainsi que les véritables intérêts de la compagnie ne tarderont pas à être satisfaits.

— Les propriétaires de la rue de Bourbon, intéressés à l'ouverture et au prolongement de cette rue, se sont réunis en commission et ont fait proposer à la ville de l'aider à acquérir une maison située rue du Pérat, qu'il est nécessaire de démolir pour l'ouverture de la rue de Bourbon. Cette commission promet de contribuer à cet achat pour la somme de 60,000 fr.; mais le montant des souscriptions ouvertes à cet effet n'a produit que 40,000 fr., même avec le concours de plusieurs propriétaires de la place Louis XVIII.

Pour arriver au chiffre promis à la ville, la commission s'est adressée au gouvernement qui, locataire sur cette place de plusieurs casernes dont il va devenir bientôt propriétaire, se trouve vivement intéressé à ce que l'amélioration projetée s'exécute.

L'administration de la guerre contribuera sans doute à compléter la somme.

— Hier, au Grand-Théâtre, a eu lieu, dans la Juive le troisième début de M. Alexandre, premier ténor.

**DÉPARTEMENTS.** — M. le préfet vient de présider la société royale d'agriculture de l'Ain.

Cette société s'est occupée de la question posée dans le conseil municipal de Lyon, au sujet du changement de perception du droit payé à l'entrée des bestiaux dans cette ville. On sait qu'en ce moment le droit se perçoit par tête; on paie autant pour un bœuf de petite taille que pour un bœuf de grande race, pour 100 kilog. de viande que pour 500. Cette disposition tend à exclure de cet important marché de consommation intérieure nos bœufs de petite race de la Bresse et surtout de la Dombes, quoique la taille du bétail soit indifférente à la qualité, ou du moins le droit par tête restreint l'admission de ces bestiaux sur les marchés, sauf à l'époque de l'engraissement d'hiver.

La société d'agriculture a arrêté qu'elle adresserait au conseil municipal de Lyon des observations à l'appui de la proposition de M. le maire de cette ville et du système de perception au poids. Elle a chargé une commission de rédiger ces observations qui portent sur un point intéressant trop directement l'agriculture de notre contrée, pour que nous ne tenions pas nos lecteurs au courant du débat et de sa solution.

(*Courrier de l'Ain.*)

— Une nouvelle inondation du Rhône, produite par les dernières pluies et la crue des rivières de l'Ardèche et de la Drôme, vient encore de détruire les travaux de fermeture des brèches dites de Saint-Denis, aux digues de Beaucaire. Les eaux du fleuve ont de nouveau submergé, pour la quatrième ou cinquième fois depuis novembre dernier, l'immense et belle plaine qui s'étend entre Beaucaire, Saint-Gilles et Aigues-Mortes; de telle sorte que la récolte y est perdue ou y devient impossible pour 1841.

La crue du Rhône s'est élevée jusqu'à 3 mètres 70 centimètres au-dessus de l'étiage. Heureusement les travaux de la brèche dite de l'Abattoir, dans le même territoire de Beaucaire, ont résisté à la nouvelle irruption. Cette brèche avait de 6 à 700 mètres de longueur. Une inondation un peu plus considérable l'eût rouverte de nouveau et opéré ainsi la destruction de tous les ouvrages.

On nous dit que le Gardon et le Vidourle ont augmenté très-considérablement et ont occasionné quelques dégâts.

(*Courrier du Gard.*)

**SOIES.**—Le 25 et le 26, les foires étaient nombreuses dans le département de l'Ardèche. Les plus importantes tombaient le 25, dimanche. Elles ont été renvoyées au lendemain. Ce sont celles du Pouzin, Montpezat, Antraigues, Toulard, Joyeuse, etc.

A Joyeuse, les soies grèges et de filature abondaient, et loin de provoquer un mouvement de hausse, les rares marchés conclus l'ont été à des prix inférieurs. La veille, à Aubenas, les titres fins restaient à

11/12 d. soies grèges ordinaires, 1/2 kil. 27 50 à 28  
9/12 d. soies grèges courantes, — 28 50 à 29

Le jour de la foire, sur les lieux de production, malgré l'abondance et peut-être même pour cette cause, il ne s'est rien vendu qu'avec une baisse de 20, 25 et jusqu'à 50 c. sur ces mêmes prix :

9/10 d. soies grèges de Joyeuse, 1/2 k., 29 25 à 30 50  
La baisse a été plus forte encore sur les soies de filature titres fins. Elles ont suivi et même précédé le mouvement rétrograde :

12/14 d. 5/9, cocons qualité courante, 31 50 à 32  
9/10 d. 3/4, cocons qualité courante, 32 à 32 52

**BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 AVRIL.**

5 0/0, 113 35; 4 1/2 0/0, 105 25; 4 0/0, 99 29; 3 0/0, 78 95; banque, 3182; obligations de Paris, 1292 50; Naples 103 60; dette active d'Espagne, 24 1/3; Etats-Romains, 000 00; 5 0/0 belge, 101 1/4; 3 0/0 belge, 00 00; banque belge, 000; Caisse Lafitte, 5157 50.

**Chambre des Députés.**

*Fin de la séance du 28 avril.*

La chambre passe à la discussion du projet de loi concernant l'établissement d'une communication, par paquebots à vapeur, de Marseille à Alexandrie et en Corse.

« Art. 1<sup>er</sup>. Il est ouvert au ministre des finances, sur l'exercice 1841 :

« 1<sup>er</sup> Un crédit extraordinaire de cinq millions neuf cent vingt-trois mille cinq cents francs (5,923,500 f.) pour les frais de construction de six paquebots à vapeur, de la force de deux cent vingt chevaux, destinés à établir une communication directe entre Marseille et Alexandrie.

« 2<sup>o</sup> Un crédit extraordinaire de quinze cent quatorze mille cent soixante francs (1,514,160 f.) pour la construction de trois paquebots à vapeur de la force de cent vingt chevaux chacun, destinés au service des communications entre Marseille et la Corse. »

M. CLAPIER propose sur le 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> un amendement destiné à remplacer le paragraphe du gouvernement. A la suite d'un court débat, l'amendement est rejeté.

La chambre adopte l'art. 1<sup>er</sup>, et successivement les articles 2, 3

et 4 du projet, et cinq articles nouveaux et réglementaires de la commission.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

(Correspondance particulière du *CYRUS*)

*Séance du 29 avril.*

**PRÉSIDENCE DE M. SALVANDY.**

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour est le scrutin sur l'ensemble du projet de loi concernant l'établissement d'une communication par paquebots à vapeur de Marseille à Alexandrie et en Corse.

|                     |     |
|---------------------|-----|
| Nombre des votants. | 232 |
| Pour.               | 212 |
| Contre.             | 20  |

La chambre adopte.

M. DUCHATEL présente plusieurs projets de loi d'intérêt local.

M. BIGNON dépose le rapport du projet de loi concernant un crédit demandé pour l'augmentation de la garde municipale à cheval de Paris.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les ventes judiciaires de biens immeubles.

La chambre vote sans débat ceux des articles de la loi qui ont été modifiés par la pairie.

M. PASCALIS, rapporteur, exprime le vœu que le gouvernement saisisse bientôt la chambre d'un projet de loi tendant à abréger les formalités indiquées par le code de procédure pour la vente des rentes constituées.

M. MARTIN (du Nord) répond qu'un projet de loi sur cette matière ne peut être présenté dans la session actuelle, mais que des études sur ce sujet seront poussées avec activité, et qu'à la session prochaine un projet de loi pourra être soumis à la chambre.

M. LE PRÉSIDENT : On va passer au scrutin sur l'ensemble de la loi.

Plusieurs voix : L'appel nominal ! l'appel nominal !

M. LE PRÉSIDENT ordonne l'appel nominal.

M. BIGNON, un des secrétaires, procède à cette opération qui constate un grand nombre d'absences.

Les noms des absents seront inscrits au *Moniteur*.

On procède au dépouillement du scrutin dont voici le résultat :

|                     |     |
|---------------------|-----|
| Nombre des votants. | 246 |
| Majorité.           | 124 |
| Boules blanches.    | 224 |
| Boules noires.      | 22  |

La chambre adopte.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à proroger les lois relatives aux réfugiés résidant en France.

Personne ne demandant la parole pour la discussion générale, on passe à la discussion de l'article unique du projet de loi qui est adopté sans débat dans les termes suivants :

« Article unique. Les lois des 21 avril 1832, 1<sup>er</sup> mai 1834 et 24 juillet 1839 relatives aux étrangers réfugiés, sont prorogées jusqu'à la fin de 1842. »

On procède au vote de la loi par la voie du scrutin secret. En voici le résultat :

|                     |     |
|---------------------|-----|
| Nombre des votants. | 230 |
| Boules blanches.    | 195 |
| Boules noires.      | 35  |

La chambre adopte.

La chambre adopte ensuite sans discussion le projet de loi qui consacre 200,000 f. à la célébration des fêtes de juillet.

On va procéder au scrutin.

M. LE PRÉSIDENT fixe l'ordre du jour des séances à venir comme il suit : demain, rapport de pétitions; samedi, pas de séance; lundi, discussion du budget.

M. TASCHEREAU demande qu'on mette à l'ordre du jour le rapport de la pétition relative au prix de la viande à Paris. (Appuyé !)

Cette pétition sera rapportée dans la séance de demain.

Il est quatre heures.

**ARMEMENTS MARITIMES DE LA GRANDE-BRETAGNE.**

Depuis le mois de septembre dernier, les arsenaux maritimes de la Grande-Bretagne ont déployé une activité de ressources en tout genre qui tient du prodige.

Au commencement de septembre 1840, l'Angleterre avait 27 vaisseaux de ligne commissionnés, c'est-à-dire ayant un état-major nommé.

A la fin du mois de mars 1841, l'Angleterre avait 34 vaisseaux en commission.

D'un autre côté, elle n'avait au mois de septembre que 3 grandes frégates armées, et elle en compte aujourd'hui 10.

En outre, un certain nombre de bâtiments légers et de bateaux à vapeur ont été armés et équipés.

Les constructions des bâtiments commencés n'ont pas été poussées avec moins de vigueur; ainsi, l'*Aboukir* de 90 canons a sa membrure achevée; à Devonport, un bateau à vapeur de 500 chevaux vient d'être lancé à l'eau, et l'on annonce qu'il sera suivi de quatre autres d'égale grandeur.

La marine marchande se signale aussi par des entreprises qui méritent l'attention. Elle installe définitivement la navigation dans l'Océan-Pacifique; elle perfectionne les communications de l'Angleterre avec son empire asiatique. Une ligne de bateaux à vapeur est établie directement entre Alexandrie et les ports anglais.

Enfin, une nouvelle tentative est faite pour abréger la navigation directe entre l'Inde et l'Angleterre en doublant le cap de Bonne-Espérance.

On écrit de Carlsruhe, le 12 avril, à la *Gazette de Leipzig*, une lettre que nous transcrivons et qui serait significative si son contenu avait quelque consistance. Elle fournirait une nouvelle preuve des intentions réelles de quelques puissances envers la Suisse et de la sincérité de certaines protestations de respect pour son indépendance. Nous avons peine à croire toutefois, comme l'insinue cette lettre, que le rétablissement d'Huningue soit le prix auquel on aurait acheté l'adhésion du cabinet français à une démonstration diplomatique en faveur des convents d'Argovie :

« On assure, écrit-on à la *Gazette de Leipzig*, que la construction de Rastadt commencera dès le mois de mai, probablement pour ne pas rester en arrière des fortifications de Paris. Il est question du rétablissement d'Huningue, attendu que M. Guizot en aurait reçu l'autorisation des puissances depuis son rapprochement. On pourrait regarder cette reconstruction comme un fait important pour la défense de la France. L'opposition de la part de la Suisse, et notamment de la ville de Bâle qui y est particulièrement intéressée, ne serait pas prise en considération, vu l'état actuel des choses dans ce pays. »

(*Journal de Genève.*)

MM. de Tocqueville et Gustave de Beaumont sont partis le 27 avril pour Port-Vendres, où ils vont s'embarquer pour l'Afrique, avec M. Francis de Corcelles, qui les a précédés dans ce port. Ces trois députés vont explorer l'Algérie, et, à leur retour, ils publieront le résultat de leurs observations.

Les frères Chaveau, condamnés par arrêt de la cour d'assises de la Seine, le 8 avril 1836, dans l'affaire dite du complot de Neuilly, l'aîné, Charles Chaveau, en dix années de détention, le plus jeune, Gabriel, en cinq années de la même peine, et qui tous deux avaient été compris dans l'amnistie de 1838, ont été arrêtés ces jours derniers rue de Cléry, à Paris, comme se trouvant en état d'infraction au ban dont les frappe la surveillance prononcée contre eux, et dont remise ne leur a pas été faite.

On prétend que la liste de vingt nouveaux membres de la chambre des pairs qui doit paraître le 2 mai comprendra définitivement les nomssuivants : MM. les généraux Barrois, Bonnemains, Bugeaud, le maréchal Clauzel, Casimir Delavigne, le docteur Double, Fulchiron, Gaillard de Kerbertin, le vice-amiral Grivel, de La Coste, Gaëtan de Larochehoucault, Septime de Latour-Maubourg, Jacques LeFebvre, baron de Mackau, de Magnencourt, de Marmier, Pontois, Horace Sébastiani, Horace Vernet.

**On écrit de Pontorson à l'Auxiliaire breton :**

Il y a en quelques troubles ces jours derniers au Mont-Saint-Michel, dans la partie des prisonniers politiques. Un des détenus ayant révélé au directeur qu'il y avait entré certaines cellules des moyens de communication, et que les prisonniers se réunissaient souvent, il fit une visite rigoureuse et vérifia l'exactitude de cette dénonciation. Par suite de cette découverte, Blanqui, Barbès, Guignot, Delsade et six autres durent être mis aux *loges*. Ce dernier ayant voulu résister a été blessé, et un autre s'est estropié la main droite en voulant se dégager de ses liens.

**Nouvelles Diverses.**

On nous écrit de Ploermel (Morbihan) :

« Mercredi dernier, un cabriolet élégant atelé d'un cheval de prix traversa notre ville se dirigeant sur Josselin. Il y avait dans cette voiture un homme et une dame couverte d'un manteau brun. Le cabriolet arriva peu après à Josselin où les personnes qui le conduisaient firent achat d'une grêle et d'un mouchoir, et disant qu'elles allaient dans un château près de Pontivy, se firent indiquer la route qui conduit à cette ville et la suivirent. Quelque temps après, on les revit à Mi-Voie, faisant donner l'avoine à leur cheval et se dirigeant vers Ploermel. Une heure plus tard, des paysans trouvaient sur les landes qui bordent la grande route une grêle dans laquelle était un enfant nouveau-né qui a été déposé à l'hospice de Ploermel.

Dans cette dernière ville, le cabriolet avait été revu à peu près à l'heure où il avait dû rentrer, selon les indications des personnes qui avaient recueilli l'enfant, et l'on avait remarqué qu'il s'était dirigé vers le bourg de Guer. Le cheval semblait, en ce moment, tellement harassé, que, selon toute apparence, il n'avait pas pu aller au-delà de ce dernier endroit. Des poursuites ont été immédiatement commencées; mais rien n'est encore venu révéler les noms et la position de ces personnes que l'on regarde comme les auteurs du crime de suppression d'enfant. Cette anecdote a vivement ému notre ville.

(*National de l'Ouest.*)

— Une scène des plus étranges s'est passée chez un marchand de vins de la barrière de l'Ecole-Militaire. Plusieurs commissionnaires s'y trouvaient attablés et jonaient à la mouche le vin qu'ils buvaient. La perte n'était pas grande, et Joseph Cartupaul, jeune homme de 18 ans, voulant sans doute éprouver de plus fortes émotions, dit à un de ses camarades : « Maintenant, si tu veux, au lieu d'argent, je te joue la moitié d'une oreille. — Ça va tout de même, » répondit l'autre, et la partie commença. Cartupaul perdit, et se plaçant près du joueur heureux, une paire de ciseaux à la main : « Allons, coupe, » lui dit-il avec le plus grand sang-froid.

Sur refus de son ami : « Je ferai donc moi-même la besogne, » dit Cartupaul. Et d'un seul coup il sépara en deux son oreille dont il jeta sur la table le morceau abattu. A ce moment, la partie inférieure, tenait encore un morceau d'or, que Cartupaul détacha en disant : « Cet anneau est aussi à toi; nous allons le boire. » Du vin fut apporté. Cartupaul, étanchant le sang de sa blessure, se remit à rire et à vider son verre, paraissant complètement étranger à ce qui venait de se passer.

— Un Américain de la Louisiane, nommé Rose, poursuivi par ses créanciers pour quelques milliers de dollars, s'est retiré avec ses nègres dans le Texas, à environ quinze lieues de Shreveport. Il s'est établi sur une éminence escarpée qui domine le lac d'Argent, et a fait de sa maison un château fort. Ses nègres sont maintenant d'audacieux brigands dont il est le chef. Devenu la terreur des environs, il brave les autorités civiles et a tué entre autres le shériff qui voulait l'arrêter.

Il a bragué sur la hauteur une pièce de canon; il possède tout un arsenal d'armes et de munitions. Des noirs placés en sentinelle de distance en distance donnent l'alerte à l'approche de toutes personnes suspectes.

Le *Messenger de Natchitoches* annonce que l'on a commandé soixante à soixante-dix miliciens pour prendre d'assaut le château de Rose, et mettre à exécution contre ce chef de bandits la terrible loi de Lynch.

(*Les Tribunaux.*)

— La ville de Montréal (Yonne) vient d'être le théâtre d'un malheureux événement. Le 5 avril dernier, vers les dix heures et demie du soir, six jeunes gens couraient les rues en chantant une chanson dirigée contre des jeunes filles parentes du sieur Labeaute, ancien militaire, porteur de contraintes. Celui-ci s'étant mis à leur poursuite, il s'ensuivit une rixe pendant laquelle il fut frappé à la tête d'un coup de pierre dont il est mort le 13 avril après des souffrances inouïes. La justice s'est transportée sur les lieux, et plusieurs mandats ont été décernés.

Cet événement fera sans doute sentir aux autorités la nécessité d'empêcher ces chants nocturnes, dont le moindre inconvénient est de troubler la tranquillité publique, et qui peuvent avoir les conséquences les plus déplorables.

**Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.**

**AVIS.**—MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 avril, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

**PAR BREVET D'INVENTION.**

**Direction des Aérostats.**

Dimanche 2 mai, une expérience d'une découverte de la plus haute importance aura lieu aux anciennes Montagnes-Russes, près la Rotonde, aux Brotteaux, à 3 heures du soir, avec un très-joli BALLON de près de 25 mètres cubes en taffetas qui sera rempli par le gaz hydrogène et guidé par sa machine dans toutes les directions.

(9437)

## Annonces judiciaires.

Etude de M<sup>e</sup> Pouzon, huissier à Lyon, place de la Fromagerie, 7.

VENTE JUDICIAIRE AUX ENCHÈRES

### D'UN FONDS DE PENSIONNAT.

Le mardi dix-huit mai mil huit cent quarante-un, à onze heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Ducruet, notaire à Lyon, quai de l'Archevêché, 28, commis à cet effet, à la vente aux enchères d'un fonds de pensionnat tenu par les dames veuve Petit et Delaroche, à Lyon, montée Saint-Barthélemy, 38, ensemble des meubles meublants, consistant en lits garnis, secrétaire, commode, console, piano, fauteuils, chaises, horloge, tables, linge de lit et de table, batterie de cuisine, etc.

S'adresser, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Ducruet, notaire, dépositaire du cahier des charges. (1480)

## Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

VENTE AUX ENCHÈRES

### D'une petite Maison de Campagne aux Massues.

D'où l'on jouit d'un point de vue magnifique.

Cette propriété se compose :

1<sup>o</sup> De deux corps de bâtiments séparés et bien agencés, garnis d'un mobilier, avec billard, cuve, pompe et citerne inarrissable ;

2<sup>o</sup> De cinquante-quatre ares environ de terrain, en jardin, pré, terre, vigne, verger et ombrage.

La proximité de la ville, la facilité des communications au moyen des omnibus qui font le service journalier, et la construction récente d'une église au Point-du-Jour, font du quartier des Massues un lieu des plus agréables.

L'adjudication de cette propriété sera tranchée au profit du plus offrant et dernier enchérissable, par le ministère de M<sup>e</sup> Duguey, notaire à Lyon, en la salle des criées des notaires, située quai Saint-Antoine, 31, le mardi onze mai mil huit cent quarante-un, à onze heures du matin.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Duguey, pour connaître les conditions de la vente, et même pour traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication, s'il est fait des offres suffisantes ;

Et pour visiter la propriété, s'adresser chez M. Bernard, aux Massues, n<sup>o</sup> 18, allée des maronniers. (157)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> HENNEQUIN, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, N<sup>o</sup> 2.

VENTE PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

Le vingt-cinq mai mil huit cent quarante-un,

En la chambre des notaires, sise à Lyon, quai Saint-Antoine, n<sup>o</sup> 31, au 2<sup>e</sup>,

et par le ministère de M<sup>e</sup> Hennequin, notaire à Lyon,

D'une Maison de Campagne.

Située à Ecully, près Lyon,

APPARTENANT A M. ROMIEU-LECOURT ;

Consistant en maison bourgeoise, maison de granger, écurie et remise, puits, cour, jardin, pré-verger, terres et vignes, le tout d'un seul tenant, et un clos en face de la maison, consistant en terre, prés et vignes.

La contenance totale est de 2 hectares 73 ares 40 centiares.

S'adresser, pour voir la propriété, au fermier qui s'y trouve, et pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Hennequin. (3674)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> HODIEU, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, 23.

A vendre pour cause de cessation de commerce.

UNE PHARMACIE en pleine activité, située dans un bon quartier, au centre de la ville.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Hodieu. (335)

## Annonces diverses.

(9442) A vendre.

ANCIEN FONDS DE MERCERIE ET DE BONNETERIE, bien achalandé, dans un bon quartier.

S'adresser à M. Siaux, rue Tupin, 16, à Lyon.

(9444) A vendre de suite.

UN FONDS DE CAFÉ-CABARET bien achalandé, ne faisant point payer de clientèle, situé grande rue de la Croix-Rousse, n<sup>o</sup> 65.

S'adresser à M. Barbotat, chargé d'affaires, rue Mulet, 2, au 1<sup>er</sup>.

(9440) A vendre pour cause de cessation de commerce.

UN BON FONDS DE CAFÉ, dit le Café des Deux-Pavillons, situé à Mâcon, très-bien achalandé.

S'adresser, pour traiter, à M. Baylion, propriétaire de l'établissement, à Mâcon.

(4116) A vendre.

GRAINES DE VERS A SOIE.

S'adresser chez MM. Pelletier père et fils, 1. rue Sirène.

(9439) A LOUER

A Sainte-Foy, hameau de Branaum, propriété Greppo.

VASTE LOCATION meublée, belle vue, avec la jouissance de la promenade.

S'y adresser. Il y a des départs d'omnibus toutes les heures.

(9438) A louer.

MAISON DE CAMPAGNE meublée et décorée, à Sainte-Foy, près la rivière d'Oullins, avec jardin, salle d'ombrage et promenades.

S'adresser, pour les renseignements, au café du Cercle, place de la Fromagerie.

(9429)

A louer.

UN APPARTEMENT de huit pièces bien agencées, pouvant faire deux appartements complets, ayant vue sur le Jardin-des-Plantes, au bas de la montée des Carmélites, 13, au 1<sup>er</sup>. S'y adresser.

## AVIS.

Mille schalls anciens, en fantaisie, laine, soie et madras, toute grandeur, en gros et en détail, à grand sacrifice ; cent gilets faits neufs, en étoffes de soie, laine, coton, à 2 francs pièce en totalité ; gants à 25, 50 et 75 centimes. — Rue Lutzerne, 4 bis, au 1<sup>er</sup>. (9443)

(9441)

AVIS.

Le sieur MYON, restaurateur, élève du sieur Caillot, passage de l'Argue, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir un établissement dans la rue Grenette, n<sup>o</sup> 48, au 1<sup>er</sup>. Il sert à la carte, à prix fixe, pension et cachet ; il sert les diners à 1 fr. 25 c. et au-dessus.

## AVIS.

L'établissement thermal de Salins, à un quart d'heure de la ville de Moûtiers (Savoie), vient d'être mis à la disposition de l'humanité souffrante. Ces eaux salées, qui ont une grande analogie avec les eaux de la mer, conviennent dans les maladies de la peau, dans les rhumatismes et dans toutes les affections scrofuleuses. C'est un établissement unique dans les états sardes.

Les cures merveilleuses que ces eaux ont déjà faites, la distribution commode de l'établissement, la facilité des logements que le baigneur peut choisir à Salins même ou dans la ville, sont bien capables de donner à cet établissement l'essor d'une vaste et solide célébrité. Les thermes de Salins commenceront à être ouverts cette année dès le 1<sup>er</sup> mai. (9430)

## AVIS.

(9445) HENRY EISSEMAN, maître de l'hôtel Saint-Pierre, à Lyon, a l'honneur de prévenir le public qu'à dater de la Saint-Jean prochaine, il tiendra l'ancien fonds de café-restaurant de M. Lardillier, situé avenue de Saxe, aux Brotteaux, derrière le Grand-Orient. Il continuera de servir à la carte et à tant par tête. Il y aura grands et petits salons.

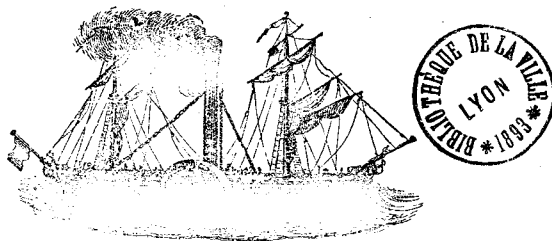
ETABLISSEMENT SANITAIRE

POUR LES JEUNES ENFANTS,

Cité Napoléon, maison dite Sainte-Marie, derrière le café de la Colonne, cours Lafayette, près la station de l'omnibus.

Un local convenablement disposé, des soins que ne peut comprendre qu'une mère, sont les garanties que la directrice offre aux personnes qui voudront bien lui confier leurs enfants. (9428)

## Nouvelle Baisse de Prix.



MM. BONNARDEL frères et Four, propriétaires des superbes bateaux à vapeur LE CROCODILE et LE MARSOIN, donnent avis que leur bateau le Crocodile partira le dimanche 2 mai, à quatre heures du matin, du port d'Ainay, sur la Saône.

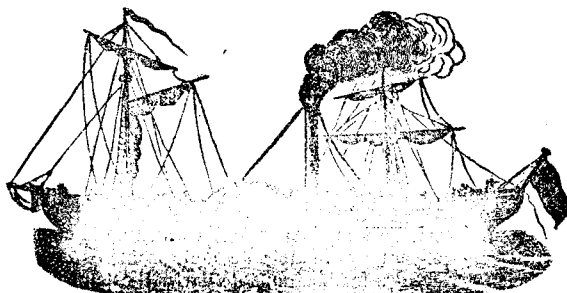
Ces bateaux, qui sont neufs et d'une marche bien supérieure, ne laissent rien à désirer sous tous les rapports.

Ils prendront voyageurs et marchandises. Il y a à bord un restaurant bien tenu.

PRIX DES PLACES.

|               | Premières. | Secondes. |
|---------------|------------|-----------|
| Valence ..... | 3 f.       | 2 f.      |
| Avignon ..... | 5 f.       | 4 f.      |

S'adresser à MM. Bonnardel frères et Four, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine, à bord du bateau (7509)



SERVICE DE

BATEAUX A VAPEUR

ENTRE

LYON ET VALENCE.

A dater du 14 avril,

LIÉGÉE

Part tous les deux jours (jours pairs d'avril et de mai), à onze heures du matin, du port de la Charité.

Le bateau touche à tous les ports intermédiaires. (7383)

# MESSAGERIES

ROYALES

# D'ITALIE

DE BONAFOS FRÈRES.

MM. BONAFOS frères ont l'honneur d'annoncer que leurs Diligences et Chariots en poste de LYON à TURIN, en correspondance avec leurs autres services au-delà des Alpes, reprendront leur marche d'été à dater du 1<sup>er</sup> mai. Le trajet de LYON à TURIN et vice versa se fera en 48 heures.

Les Départs de Lyon ont lieu :

DILIGENCES :

Les mardis, jeudis et samedis, à neuf heures du soir ;

CHARIOTS EN POSTE :

Les lundis, mercredis et vendredis, à huit heures du soir.

PRIX DES PLACES, GUIDES COMPRIS :

CMAMBERY, 11 fr. GÈNES, 95 fr.

TURIN, 68 fr. MILAN, 88 fr.

Bureaux : rue Neuve, n<sup>o</sup> 17, à Lyon. (4117)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

## SUR LA VIE.

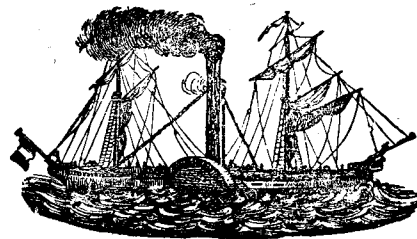
Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères ; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie ; le taux est fixé selon l'âge du rentier ; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans ; de 9 fr. 15 c. à 59 ans ; de 10 fr. à 63 ans ; de 11 fr. à 67 ans ; de 12 fr. à 71 ans ; de 13 fr. à 75 fr. ; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819 ; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n<sup>o</sup> 1. (7400)



ENTREPRISE DES

BATEAUX A VAPEUR

L'AIGLE.

DÉPARTS TOUS LES JOURS, A 5 HEURES DU MATIN,

du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES ET MARSEILLE.

Bureaux : place de la Charité, 72, et quai de Retz, 45. (7382)

## MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n<sup>o</sup> 12, près la place Léviste. (2770)

SIROP PECTORAL

## DE MOU DE VEAU.

PERFECTIONNÉ.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pour la coqueluche chez les enfants. Une seule topette prise convenablement opère souvent la guérison, si l'on a eu la précaution de faire prendre à l'enfant du Sirop de Macors pour détruire les vers qui sont toujours la cause principale de cette cruelle maladie. — Ces deux Sirops se trouvent toujours dans la pharmacie de MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 30, en face le n<sup>o</sup> 19. (2795)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.